

Communiqué de presse

Haute-Vienne (87)

Le FASTT et les agences ORPI du département s'associent pour faciliter l'accès au logement des salariés intérimaires

Mercredi 11 juillet 2018 – **Le Fonds d'Action Sociale du Travail Temporaire (FASTT) s'associe avec les agences immobilières ORPI de Haute-Vienne pour initier un nouveau programme de garantie et d'accès au logement pour tous les salariés intérimaires du département et leur famille. Ce nouveau dispositif s'adresse aussi bien aux agents immobiliers ORPI, aux propriétaires de biens locatifs qu'aux salariés intérimaires du département.**

« Aujourd'hui pour un propriétaire, il n'y a plus d'écart entre les candidatures des intérimaires, et celles des autres candidats. Il est même mieux garanti lorsqu'il loue à un intérimaire grâce à la garantie du Fastt, Confiance Bailleur... »

Olivier Schiapparelli, Directeur ORPI Conseil Limoges.

Quand il s'agissait de rechercher un logement, les candidatures des intérimaires n'étaient pas toujours les mieux placées. Les agences immobilières avaient souvent des difficultés à défendre les dossiers d'intérimaires auprès des propriétaires bailleurs qui leur confiaient leur bien.

« Il était souvent difficile de faire accepter des dossiers d'intérimaires aux propriétaires, du fait de l'irrégularité de leur activité et de la précarité de leur travail. La solvabilité c'est ce qui il y a de plus important pour un propriétaire-bailleur, ... »

Pierre Cluzeaud – Agence ORPI Mairie de Limoges.

[Visionner la vidéo de témoignage sur YouTube.](#)



FASTT Confiance Bailleur est complet, gratuit pendant 3 ans et garantit aux bailleurs-propriétaires l'encaissement des loyers à 100% et à date fixe. Ce service, qui s'appuie sur la garantie *Visale d'Action Logement*, dont il renforce les effets, permet aux intérimaires de garantir le règlement de leur loyer sans retard. Il inclut également une assurance dégradation immobilière, une assistance juridique étendue, un service de prévention des litiges ainsi qu'une couverture de la vacance locative pendant 4 mois.

« Ce qui a changé avec le FASTT et cette garantie, c'est qu'on n'est pas seul. On est vraiment avec une équipe qui est derrière et qui travaille en amont... »

Alfredo Montéro, 33 ans, salarié intérimaire dans le secteur de la logistique et du transport depuis 5 ans et qui a trouvé un logement via une agence immobilière partenaire. — [Visionner la vidéo.](#)



Enfin, pour encourager les salariés intérimaires à solliciter les services et conseils des professionnels des agences immobilières, le FASTT prend en charge 50% de leurs frais d'agences. Un coup de pouce financier bien pratique.

Grâce à ce partenariat, les 12 agences ORPI du département sont désormais en mesure de valoriser les dossiers des intérimaires et de sécuriser les propriétaires qui leur confient leur logement.

Pour en savoir plus, le FASTT propose un site d'information spécialisé avec des informations pratiques étape par étape : <http://www.confiance-bailleur.fr/>

01 71 25 08 28 | fastt.org | [YouTube](#) | [Facebook](#)

Contact Presse | Pierre Maurel | pierre@agenceprp.com | Port. 06 29 48 65 10